



# EARL DE L'EPANNERIE

## David BARBOT

### SAINT AMAND (50)

#### Systeme Lait en conversion agriculture biologique

1.4 UMO    90 ha    320 000 Litres de lait    Danone

#### PARCELLAIRE

- 35ha groupé autour de la ferme
- 50 ares/vache laitière
- Quelques îlots plus éloignés
- Bonnes terres sur l'exploitation, terrain lourds et humides par endroit (ruisseaux)
- Parcelles séchantes sur les îlots éloignés

#### HISTORIQUE

- 1999 – Installation en GAEC avec sa mère
- 2000 – Mise aux normes
- 2007 – Départ en retraite de sa mère – Création de l'EARL
- 2011 – Reconstruction de logements pour agrandissement
- 2016 – Début de la conversion bio

#### Objectifs

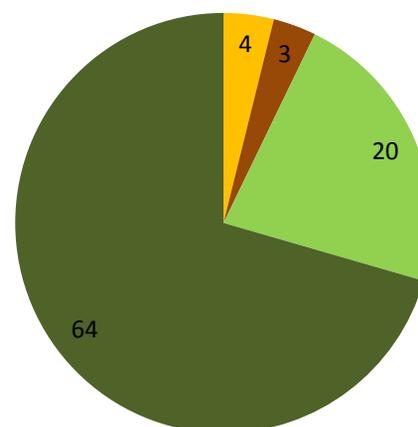
- Recherche d'un maximum d'autonomie alimentaire et financière pour se dégager un meilleur revenu
- Se simplifier le travail au maximum

#### TROUPEAU

320 000 L – Livraison chez Danone/Les 2 vaches  
 70 VL – 20 génisses/an  
 4500 - 5000 L/VL  
 Age au 1er vêlage : 28 mois  
 Troupeau : 40%P-Holstein– 60%Normandes  
 Chargement : 1,3 UGB/ha

300 jours de pâturage par an !  
 Pas de vermifuge systématique et pas du tout de vermifuge sur les génisses d'un an et les vaches

#### ASSOLEMENT



- Maïs
- Méteil grain (O+A+P)
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes



# Règlementation Agriculture Biologique concernant les veaux

## ALIMENTATION

Lait biologique naturel de préférence maternel, **liquide ou poudre**, sans additif, pendant au moins 3 mois .

## LOGEMENT

**Cases individuelles maxi 8 jours**

Cases collectives, dans le respect des surfaces :

Annexe 3 du RCE n°889/2008 : Superficies minimales intérieures et extérieures et autres caractéristiques concernant les bâtiments actuellement requises en bâtiment pour les bovins et équidés:

	A l'intérieur (superficie nette dont dispose les animaux)		A l'extérieur (aire d'exercice à l'exclusion des pâturages)
	Poids vif minimal (kg)	M <sup>2</sup> /tête	M <sup>2</sup> /tête
<b>Bovins et équidés reproducteurs et d'engraissement</b>	Jusqu'à 100	1,5	1,1
	Jusqu'à 200	2,5	1,9
	Jusqu'à 350	4	3
	Supérieur à 350	5 avec un minimum de 5m <sup>2</sup> /100kg	3,7 avec un minimum de 0,75m <sup>2</sup> /100kg

Source : règlement CE n°889/2008

**Aires d'exercices** : peuvent être partiellement couvertes (jusqu'à 90%)

Pas plus de 50% en caillebotis

**Accès au pâturage** : Obligatoire dès que les conditions climatiques le permettent de manière à permettre une utilisation maximale de ces pâtures. Facultatif en hiver si les animaux ont accès aux pâturages pendant la période de pacage et sont libres de leurs mouvements dans les installations d'hivernage.

## MUTILATIONS

- Ecornage** : De préférence par ébourgeonnage et avant l'âge de 2 mois  
Avant 4 semaines d'âge, l'analgésie est obligatoire  
Au-delà de 4 semaines d'âge, sous anesthésie locale ou générale
- La **castration** doit se faire à l'âge le plus approprié et grâce à une anesthésie et/ou analgésie suffisante, par du personnel qualifié.





# François HAMEL

Bernières-le-Patry (14)

## Les veaux à l'herbe !

### Système Lait en agriculture biologique

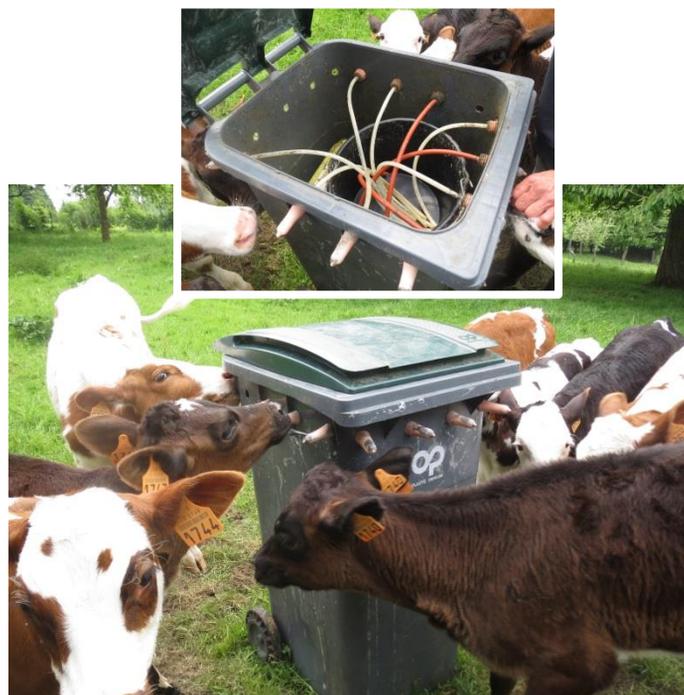
2,25 UMO

79 ha

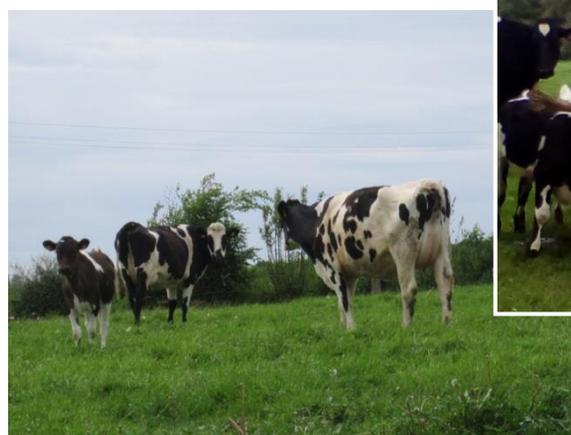
310 000 litres de lait vendus

55 VL

### 2018 : pâturage tournant et allaitement au champ



### 2019 : vaches nourrices





# MODIFIER OU RECONSTRUIRE UNE NURSERIE

## A QUOI DOIT-ON PENSER ?

### Peut-on ouvrir la nurserie actuelle par un côté ?

Cette solution consiste à mettre en place une aire d'exercice bétonnée extérieure non couverte ou semi couverte en extension d'un logement couvert. Elle peut être envisagée, si l'espace autour du bâtiment le permet. Cette solution offre l'avantage de pouvoir s'adapter à une nurserie fermée existante. Cependant, elle présente l'inconvénient de devoir gérer les effluents d'élevage produits sur l'aire d'exercice extérieure (eaux brunes, lisier...) et de prévoir une partie stockage d'effluents d'élevage.

### Où vais-je abreuver les veaux : dehors ou dedans ?

Les conditions de travail sont un point important à prendre en considération dans le choix du type de logement ou dans l'aménagement d'un logement pour les veaux. Une zone de distribution couverte offre l'avantage de garantir de bonnes conditions de travail quand les conditions climatiques ne sont pas favorables (vent, pluie...).

### Ai-je besoin de faire du terrassement ? Un permis de construire ?

La création d'une nouvelle surface couverte ou même la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment peut imposer de réaliser une demande de déclaration de travaux ou d'un permis de construire.



### Où sont les vents dominants ? Une ouverture changera-t-elle l'atmosphère intérieure ?

Les courants d'air créés par une ouverture sur une façade d'un bâtiment ou encore une mauvaise exposition d'une aire d'exercice peut modifier l'ambiance, l'hygiène et le bien être dans une nurserie. L'exposition Nord (froid + pluie) et Ouest (pluie) est à éviter. L'Est et le Sud-Est sont à privilégier pour de bonnes conditions d'élevage. Vérifier le volume d'air et éviter les courants d'air est primordial.

### Comment puis-je récupérer les effluents de la partie découverte ?

La mise en place d'une aire d'exercice couverte ou non couverte occasionne la production d'effluents d'élevage qui doivent être récupérés et envoyés vers un ouvrage pour gérer les effluents afin qu'ils soient stockés ou traités. Pour la partie découverte, l'eau de pluie viendra produire en complément des eaux brunes, qui devront être récupérés et stockés ou traités également. Des caniveaux pourront être mis en place sur les aires d'exercices pour les récupérer et permettront de limiter l'humidité des sols. Un raclage de cette aire extérieure viendra parfaire la propreté des sols. Ainsi, un ouvrage de stockage d'effluents d'élevage devra être associé à la création d'une aire d'exercice extérieure.



# DES SOLUTIONS POUR METTRE LES VEAUX DEHORS - Avec accès prairie -

## RETOURS D'EXPERIENCES



Parc fermé avec des barrières, abri en paille et tôle, abreuvement aux seaux



Parc fermé avec des clôtures, pâturage tournant abris en bois, abreuvement au milkbar



Abreuvement au milkbar via pompe depuis la laiterie (50m)



Parc à veaux, abri en matériau de récupération



Abri en tôles translucides et accès prairie



# DES SOLUTIONS POUR METTRE LES VEAUX DEHORS - Sans accès prairie -

## RETOURS D'EXPERIENCES



Niches individuelles sur dalle béton avec récupération des jus dans la fosse à lisier



Niches individuelles et collectives sur dalle béton, table d'alimentation couverte



Stabulation-préau avec récupération des jus



Abri en paille sur zone herbacée